



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1405

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adhésion à l'association Fédération Nationale des Métiers du Stationnement - Désignation de représentants du conseil de Communauté

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pilonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1405**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Adhésion à l'association Fédération Nationale des Métiers du Stationnement - Désignation de représentants du conseil de Communauté**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS) est une association qui réunit l'ensemble des professionnels dont les activités sont en relation avec le stationnement qu'ils exercent dans le secteur public ou privé.

Cette association, née en 2004, est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Son siège social est situé à Paris.

Elle a pour mission de représenter l'ensemble de la profession du stationnement auprès des instances publiques françaises ou européennes. Elle initie et pilote des réflexions sur l'évolution du stationnement et constitue ainsi un lieu d'échanges et de débats pour les différents acteurs du stationnement dans le but de faire progresser les connaissances et de partager les expériences.

Il est proposé à la Communauté urbaine d'adhérer à cette association comme membre actif au sein du collège des collectivités ce qui présente comme intérêt, d'une part, d'intégrer un réseau de collectivités locales, d'autre part, de suivre l'élaboration du projet de loi de décentralisation du stationnement et d'être présent dans les débats, enfin de renforcer l'expertise technique à la Communauté urbaine, notamment par la participation aux travaux des commissions et l'accès aux informations et documents créés ou rassemblés par la Fédération.

Les travaux de la FNMS s'organisent au sein de commissions spécialisées qui travaillent sur les différents aspects des métiers du stationnement : voirie, stationnement et surveillance, intermodalité, juridique, technique, social, monétique, communication.

Trois catégories de membres composent la FNMS : actifs, associés et d'honneur. Les membres actifs sont répartis en trois collèges représentés à part égale au sein du conseil d'administration : le collège des collectivités locales, le collège des industriels et prestataires et le collège des exploitants.

La Communauté urbaine devra, conformément aux statuts de l'association, désigner un représentant et son suppléant, chargés de la représenter au sein de l'association et s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de la cotisation pour l'année 2010 est de 3 170 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Approuve l'adhésion de la communauté urbaine de Lyon à l'association Fédération Nationale des Métiers du Stationnement.

2° - Désigne monsieur Gilles Vesco comme titulaire et monsieur Pierre Abadie en tant que suppléant pour représenter la Communauté urbaine au sein de l'assemblée générale de l'association.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2010 et suivants - compte 628100 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.